

CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

SESSION 2023-2

RAPPORT DU JURY

La session 2023-2 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) s'est déroulée de manière pleinement satisfaisante. Les deux épreuves écrites d'admissibilité (cas pratique et questionnaire à choix multiple) se sont tenues le 17 octobre 2023 ; l'épreuve orale d'admission s'est déroulée à Bastia entre le 15 et le 19 janvier 2024. Par ailleurs, 13 auditions ont eu lieu en visioconférence depuis des locaux administratifs (préfectures, ministère) pour des candidats ultramarins, en poste à l'étranger ou bénéficiant d'un certificat médical *ad hoc* ; elles se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes. Les candidats ont été accueillis lors des oraux par le service des concours de l'IRA de Bastia, que le jury remercie pour sa disponibilité et son efficacité.

115 postes étaient proposés, répartis comme suit : 58 postes pour le concours externe, 45 postes pour le concours interne et 12 postes pour le 3^e concours.

Si le nombre de candidats inscrits a semblé cette année se stabiliser, avec 1205 candidats inscrits aux trois concours (contre 1169 pour la session 2021-2 et 1194 pour la session 2022-2), il convient de relier ces données avec l'augmentation, pour cette session, du nombre de postes proposés. En conséquence, le taux de sélectivité présents/poste offert était cette année très favorable, avec 5,4 candidats pour un poste au concours externe, 4,7 au concours interne et 2,5 au 3^e concours.

L'IRA de Bastia est, des cinq IRA, celui qui enregistre le plus faible nombre de candidatures, mais également celui qui connaît le moins d'absence aux épreuves d'admissibilité, en particulier pour le concours externe, avec 46,5 % de présents, ce qui augmente le taux de sélectivité – tout de même bas pour cette session. Pour autant, il convient de s'interroger sur la stratégie de certains candidats qui, inscrits, ne se présentent pas aux épreuves, phénomène en augmentation, et qui a plus particulièrement touché les femmes à cette session.

Enfin, le faible nombre de candidats inscrits au 3^e concours et, encore plus, de candidats présents aux épreuves d'admissibilité doit conduire à une réflexion sur cette voie d'accès aux IRA ; *a priori* attractive en termes de chiffres, elle ne réussit pas à trouver son public. L'hypothèse du caractère rebutant des épreuves communes aux trois voies d'accès avait pu être évoquée ; elle n'est sans doute pas la seule, compte tenu du faible nombre d'inscrits et de l'importante déperdition entre l'inscription et les épreuves.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2023-2			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre de postes offerts	58	45	12
Nombre de candidats admis à concourir	677	454	74
Nombre moyen de candidats admis à concourir par IRA (moyenne des 5 IRA)	902	522	94
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	315	213	23
Ratio admis à concourir/présents IRA de Bastia	46,53%	46,92%	31,08%
Ratio admis à concourir/présents pour les 5 IRA	33,80%	44,64%	31,85%
Taux de sélectivité IRA de Bastia (nombre de présents pour 1 poste)	5,4	4,7	2,1
Taux de sélectivité pour les 5 IRA (nombre de présents pour 1 poste)	5,3	5,3	3,5

Pour le concours externe :

677 candidats étaient admis à concourir, et 315 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 46,53 %. 41 candidats ayant obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Quatre copies de l'épreuve de cas pratique ont été écartées pour cause de rupture d'anonymat, entraînant l'élimination des quatre candidats. Le dernier candidat admissible a obtenu 73,48 points (soit 10,5/20). 152 candidats ont été déclarés admissibles. 135 se sont présentés à l'oral. 58 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 11 noms.

Pour le concours interne :

454 candidats étaient admis à concourir, et 213 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 46,92 %. 51 candidats ayant obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 61 points (soit 8,71/20). 104 candidats ont été déclarés admissibles. 95 se sont présentés à l'oral. 45 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 6 noms.

Pour le 3^e concours :

74 candidats étaient admis à concourir, et 23 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 31,08 %. 4 candidats ayant obtenu une note éliminatoire à l'épreuve de QCM n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 67,63 points (soit 9,66/20). 18 candidats ont été déclarés

admissibles. 16 se sont présentés à l'oral. 11 ont été déclarés admis. Il n'a pas été dressé de liste complémentaire.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2023-2			
Résultats			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre de candidats admis à concourir	677	454	74
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	315	213	23
Nombre de candidats admissibles	152	104	18
Barre d'admissibilité	73,48 points (soit 10,50/20)	61 points (soit 8,71/20)	67,63 points (soit 9,66/20)
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	135	95	16
Barre d'admission	171,86 (soit 12,27/20)	154,33 (soit 11,02/20)	161,93 (soit 11,57/20)
Nombre de candidats admis en liste principale	58	45	11
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	11	6	0

Épreuves d'admissibilité

Épreuve de cas pratique

Le sujet consistait en la rédaction, à la demande du préfet, d'une note à destination des directeurs et directrices des services déconcentrés de l'État relative au plan de sobriété énergétique dans les services de l'État. Deux annexes devaient également être fournies, au choix parmi quatre propositions.

Concours externe

Sur 315 copies : 198 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (62,85 %), dont 38 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (12 %). 102 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (32,4 %). 11 ont obtenu une note inférieure à 5 (3,5 %). 4 copies n'ont pas été notées, pour cause de rupture d'anonymat. La meilleure note est 18,88/20 (après péréquation).

10 des 198 candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20 n'ont pas été classés, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite. Parmi eux, 1 avait obtenu à l'épreuve de cas pratique la note de 14,92/20.

Concours interne

Sur 213 copies : 94 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (44,1 %), dont 4 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (1,87 %). 106 ont obtenu une note entre 5/20 et 10/20 (49,8 %). 13 ont obtenu une note inférieure à 5 (6,1 %). La meilleure note est 16,63/20 (après péréquation).

8 des 94 candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20 n'ont pas été classés, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite.

3^e concours

Sur 23 copies : 21 ont obtenu une note supérieure à 10 (91,3 %), dont 4 ont obtenu une note égale ou supérieure à 15 (17,39 %). 2 ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 (8,7 %). Aucune n'a obtenu une note inférieure à 5. La meilleure note est 15,75/20.

4 candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 n'ont pas été classés, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite. Parmi eux, 1 avait obtenu à l'épreuve de cas pratique la note de 15,75/20, soit la meilleure note.

EPREUVE DE CAS PRATIQUE			
	Concours Externe	Concours Interne	3 ^{ème} Concours
Nombre total de copies	315	213	23
Copies ayant obtenu plus de 10/20	198	94	21
Dont copies ayant obtenu plus de 15/20	38	4	4
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	102	106	3
Copies ayant obtenu moins de 5/20	11	13	0
Meilleure note	18,88	16,63	15,75
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	11,10	9,34	12,43
Moyenne sur 20 (candidats classés)	11,64	10,01	12,67
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	7,52	7,20	11,31

Le jury recommande aux candidats de prendre en compte les éléments suivants, pour envisager leur participation au concours de la manière la plus efficace possible ; la lecture des rapports de jury des sessions précédentes ne peut être que bénéfique pour comprendre les attendus du jury, d'autant que les recommandations sont, peu ou prou, similaires d'une année à l'autre. À cet égard, l'aspect général des copies constitue la première impression donnée au jury. C'est pourquoi il est recommandé d'adopter une présentation aérée, fluide, avec une écriture lisible et une ponctuation adaptée.

De la même manière, l'exercice consiste en la rédaction d'une note administrative, et non d'un exposé ou d'une dissertation. Le propos doit être concis, direct et efficace, tout en étant argumenté et justifié, au besoin à l'appui du dossier documentaire proposé.

La première épreuve d'admissibilité, si elle exige de présenter une note sous la forme administrative, reste un exercice de concours. C'est pourquoi le jury renouvelle sa recommandation concernant les tentatives de reproduction de timbre administratif et/ou de signature. Quatre ruptures d'anonymat ont été constatées cette année, toutes en lien avec ces éléments. Emportés par l'élan, certains candidats mentionnent leur nom, leurs initiales, voire leur numéro de téléphone ou, en fin de copie, leur signature. Constatant que, depuis plusieurs années, ces ruptures d'anonymat se produisent systématiquement dans le timbre ou la signature, le jury considère que la reproduction de ces éléments formels de note administrative n'apporte que trop peu d'éléments pour valoriser la copie, au risque de perdre du temps voire même de l'éliminer ; cela ne sert à rien de mentionner en tête de copie « Logo République », ou « Logo Marianne », voire de tenter de le dessiner. Il engage les candidats à se concentrer sur le fond du propos plutôt que sur la forme, en particulier concernant le bon adressage de la note qui, à l'inverse du timbre, permet de mentionner que le candidat a compris le

sujet et sait à qui il doit s'adresser. On rappelle que l'apposition de signes distinctifs dans une copie entraîne l'élimination des candidats, comme indiqué dans la première page de l'énoncé : « *il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie (exemples non limitatifs : identité, initiales, n° de candidat ou d'anonymat, lieu du centre d'épreuves, signature)* ».

L'attention portée à l'orthographe, à la grammaire et à la syntaxe ne doit pas être considérée comme optionnelle. Le jury attend des futurs cadres de l'État qu'ils soient en capacité de s'exprimer clairement, sans faute qui perturbe la concentration du lecteur. Privilégier des phrases courtes permet, à cet égard, d'exprimer l'essentiel de manière plus efficace et claire, sans perdre le lecteur dans de trop longs développements, *a fortiori* si la ponctuation n'est pas maîtrisée. La qualité de l'expression et du style doit également être soutenue, pour éviter ce que le jury a pu constater cette année, en termes de maladresse (« permettre d'économiser moins d'énergie », « les bâtiments sont les cœurs du réacteur par leurs dépenses en chauffage et en climatisation »). Les poncifs n'ont pas leur place dans un concours de ce niveau, à l'instar de certaines phrases d'accroches lues lors de cette session : « dans le contexte tendu avec la guerre en Ukraine, le réchauffement climatique... », ou « le réchauffement climatique est une réalité ». Enfin, la paraphrase du dossier ou de trop grandes citations ne constituent pas, à proprement parler, un raisonnement intellectuel.

Avant de se lancer dans la composition de leur copie, les candidats sont encouragés à lire et relire plusieurs fois l'énoncé et le dossier documentaire, pour problématiser le sujet, repérer les enjeux et, ce faisant, à se placer dans une position de cadre auprès duquel une commande précise est formulée. Aucun piège n'était contenu dans les documents proposés ; au contraire, l'amorce d'une réflexion organisée, voire d'un plan pouvait être repérée utilement. En tant que futur cadre, le candidat doit disposer de capacités lui permettant de considérer le sujet proposé à l'aune de ses propres connaissances administratives ou sociétales, en liaison avec le positionnement escompté. S'il n'est pas attendu qu'il soit spécialiste de la thématique proposée, il doit cependant être à même de mobiliser la curiosité intellectuelle de même que les connaissances apprises lors de la préparation du concours ; il n'est à cet égard pas normal, à ce niveau de concours, de confondre déconcentration et décentralisation – remarque récurrente faite par le jury depuis plusieurs années.

Il est souhaitable de commencer sa copie avec une courte introduction qui permet de situer les enjeux du sujet et d'indiquer le plan, qu'il convient de suivre dès lors qu'il est annoncé. L'introduction permet également de rappeler l'objet de la commande. Le plan doit être simple, et même suivre les suggestions de l'énoncé, au risque de sembler trop alambiqué pour porter le propos de manière efficace.

Les candidats ne doivent pas perdre de vue le caractère opérationnel de la note demandée ; elle doit être utile et utilisable, avec des propositions concrètes, soit en liaison avec le dossier, soit, si cela est pertinent, en fonction de l'expérience ou de l'intérêt du candidat. Les copies qui ont montré un tel caractère opérationnel ont été valorisées. Pour autant, si des propositions personnelles peuvent être formulées, elles ne doivent pas prendre la forme d'une expression militante ou politique, pouvant viser à critiquer les politiques gouvernementales. En se plaçant dans la position d'un cadre de la fonction publique de l'État, il convient d'en adopter le positionnement et la mesure, dans les règles déontologiques qui président à ces fonctions.

Le sujet, qui traitait d'une politique publique évidente et bien connue, ne devait pas dérouter les candidats, quel que soit le concours préparé. Si ceux-ci ont, globalement, semblé à l'aise sur la première partie, le traitement de la seconde partie a été décevant, le développement se réduisant parfois à une simple énumération, voire un catalogue parfois repris dans les annexes. Le

développement doit démontrer la capacité des candidats à comprendre les enjeux du sujet, avec hauteur de vue quant à la stratégie et la mise en œuvre des politiques publiques.

Enfin, il convient de ne pas négliger les annexes. Trop souvent traitées à la va-vite, elles sont régulièrement bâclées, voire inachevées. Les candidats doivent être conscients de ce que les annexes apportent dans l'évaluation de la copie ; en cela, elles doivent compléter efficacement la note, sans être redondantes ni du contenu de ladite note ni du dossier documentaire. Le jury recommande de prendre garde aux annexes qui peuvent sembler simples, mais qui, choisies en grand nombre par les candidats, peuvent s'avérer piégeuses si les connaissances requises ne sont pas maîtrisées. La cartographie des acteurs, choisie par de nombreux candidats, a souvent révélé une méconnaissance de l'environnement institutionnel et administratif ; de même, le rétroplanning ne prenait sens que si les dates ou délais étaient explicitement mentionnés – sans qu'il soit besoin, comme l'a fait un candidat, d'évoquer la réservation du traiteur et des rafraîchissements, qui n'ont que peu d'intérêt dans la conduite des politiques publiques. À l'inverse, l'annexe relative à la comitologie n'a été choisie que par un très faible nombre de personnes, permettant à ceux, rares, maîtrisant les attendus d'une telle annexe de se distinguer.

Questionnaire à choix multiple

La phase d'admissibilité des concours d'accès aux IRA comporte une épreuve de questionnaire à choix multiple régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019 : « *La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I* ».

Pour la session 2023-2, l'épreuve de QCM comportait 109 questions, ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 49 questions ;
- Finances publiques : 20 questions ;
- Questions européennes : 20 questions ;
- Culture numérique : 20 questions.

Le barème modifié en 2021 a été maintenu :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -0,5 point (au lieu de -1 point précédemment)

Cette modification de barème, sans doute ajoutée à une meilleure préparation des candidats à cette épreuve, tant dans l'apprentissage de savoirs que dans l'application d'une stratégie spécifique (consistant notamment à ne pas répondre à certaines questions plutôt que d'essayer de trouver une réponse incertaine), a permis d'obtenir des résultats plus satisfaisants et d'éviter un trop grand nombre d'éliminations.

Concours externe

Sur 315 copies, 105 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (33,3 %), dont 4 ont obtenu une note supérieure à 15. 172 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (54,6 %). 38 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20 et n'ont donc pas été classées (12,1 %). La meilleure note est 15,87/20.

Concours interne

Sur 213 copies : 41 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (19,2 %), dont 1 a obtenu une note supérieure à 15/20. 128 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (60,1 %). 44 ont obtenu une note inférieure à 5 et n'ont donc pas été classées (20,6 %). La meilleure note est 15,69/20.

3^e concours

Sur 23 copies : 4 a obtenu une note supérieure à 10/20 (17,4 %). 15 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (65,2 %). 4 ont obtenu une note inférieure à 5/20 (17,4 %) et n'ont donc pas été classées. La meilleure note est 12,29/20.

EPREUVE DE QCM			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours
Nombre total de copies	315	213	23
Copies ayant obtenu plus de 10/20	105	41	4
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	4	1	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	172	128	15
Copies ayant obtenu moins de 5/20	38	44	4
Pourcentage des copies non classées	13,01%	23,94%	17,39%
Meilleure note	15,87	15,69	12,29
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	8,74	7,33	7,62
Moyenne sur 20 (candidats classés)	9,49	8,35	8,41
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	4,26	4,11	3,85

Complémentaire de l'épreuve de note administrative qui évalue les savoir-faire et savoir-être des candidats, l'épreuve de questionnaire à choix multiple sert à évaluer leurs connaissances administratives et institutionnelles. Elle propose des questions qui ne constituent pas des pièges, mais doivent servir à évaluer le socle minimal de savoirs attendu de la part de futurs cadres de l'administration de l'État qui peuvent ainsi valoriser l'expérience acquise en formation initiale ou au cours de leur parcours professionnel, de même que dans le cadre d'une préparation au concours.

Le QCM est une épreuve redoutée et, cette année encore, les résultats ne reflètent pas le niveau attendu. Les faibles taux de réponse à certaines questions, en particulier sur les finances publiques ou les questions européennes, témoignent d'une impréparation manifeste à cette épreuve, alors même qu'elle peut être travaillée à l'aide des sujets des années précédentes ou d'annales de concours administratifs. Le jury ne peut que renouveler ce qui a déjà été écrit dans les rapports précédents, à savoir la nécessité de préparer et réviser cette épreuve. La seule culture générale supposée ou l'expérience professionnelle ne suffisent pas à aborder l'ensemble des champs interrogés dans le QCM, alors même que les quatre domaines sont similaires d'une année sur l'autre.

Épreuve d'admission

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 15 au 19 janvier 2024 à Bastia. 28 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral (17 pour le concours externe, 9 pour le concours interne, 2 pour le 3^e concours).

Concours externe

152 candidats étaient admissibles, 135 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 18,83/20 ; la note la plus basse est 5,11/20. La moyenne est de 10,89/20. 77 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (soit 57,03 %), dont 16 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (11,85 %). 58 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (soit 42,97 %).

Concours interne

104 candidats étaient admissibles. 95 candidats se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 18,29/20 ; la note la plus basse est 5,17/20. La moyenne est de 11,04/20. 56 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (58,95 %), dont 11 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (11,57 %). 39 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (41,05 %). Parmi les candidats admis, 2 ont obtenu une note inférieure à 10.

3^e concours

18 candidats étaient admissibles. 16 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée est 18/20, obtenue par 3 candidats. La note la plus basse est 5/20. La moyenne est de 12,19/20. 11 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (68,75 %), dont 4 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20 (25 %). 5 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (31,25 %).

Epreuve d'admission (oral)			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours
Nombre de candidats admissibles	152	104	18
Nombre de candidats présents	135	95	16
Notes au-dessus de 10/20	77	56	11
<i>Dont notes égales ou supérieures à 15/20</i>	16	11	4
Notes inférieures à 10/20	58	39	5
<i>Dont notes inférieures à 5/20</i>	0	0	0
Note la plus élevée (sur 20)	18,83	18,29	18
Note la plus basse (sur 20)	5,11	5,17	5
Moyenne (sur 20)	10,89	11,04	12,19

L'épreuve orale sert à évaluer les aptitudes des candidats en termes de savoir-être et de capacités managériales, en se projetant dans l'environnement professionnel de la fonction publique d'État. Il permet aux candidats, avec une présentation orale, un échange avec les membres du jury et une ou plusieurs mises en situation, de démontrer sa capacité à présenter des points de vue, argumenter des choix et déterminer les enjeux d'une situation ou d'un questionnement.

La qualité de l'expression orale est essentielle. Il s'agit d'un entretien professionnel, et non d'une conversation de salon, dans lequel la familiarité et l'approximation n'ont pas leur place. Le jury, même bienveillant, invite les candidats à adopter un positionnement de cadre, avec discernement, en évitant des expressions telles que « ouais », « c'est sympa », « au final », « j'avoue », jusqu'à un « merde » échappé lors d'un moment d'hésitation. Le stress doit également être travaillé en amont ; s'il est légitime dans un contexte de concours, les candidats ne doivent pas se laisser envahir par l'émotion pour permettre de faire primer le fond sans que la forme ne vienne interférer. La gestuelle peut être travaillée en amont ; les candidats doivent veiller à adopter une attitude ouverte, sans fuir le regard ou sans, comme cela a été constaté, pointer du doigt le jury. Le jury apprécie d'échanger avec des candidats ouverts et dynamiques. Enfin, sans qu'une tenue formelle ne soit exigée, les candidats doivent considérer qu'ils sont en situation professionnelle pour trente minutes, et que toute excentricité vestimentaire ne peut que risquer de distraire le jury du fond du propos.

L'oral est la dernière étape avant l'entrée dans le monde professionnel. À cet égard, il importe que les candidats disposent d'une connaissance avérée des univers professionnels dans lesquels ils sont susceptibles d'être affectés à la sortie de l'IRA. S'il n'est pas interdit de se projeter dans un poste ou des fonctions idéales, il convient cependant de faire montre d'un intérêt général pour les perspectives de carrière, dans l'ensemble des administrations. Les carrières de l'éducation nationale, qui offre un nombre de postes important à la sortie de l'IRA, doivent en particulier être connues, tant dans leur diversité que dans les principales missions exercées par un secrétaire général d'EPL. Il n'est pas admis, à ce stade du concours, de n'avoir qu'une vague idée de ces sujets. Toute projection dans un poste ou une administration est recevable, ainsi que l'inverse, au regard de motivations étayées et justifiées, à l'appui d'une connaissance avérée de ces univers professionnels.

L'épreuve doit être préparée en amont, par plusieurs biais. Les candidats ayant eu des échanges préalables avec des attachés en situation professionnelle ou ayant suivi une préparation spécifique (type IPAG, IGPDE, Mentor) sont globalement plus à l'aise dans l'exercice. Le jury a pu constater une grande différence dans la qualité des prestations entre certains candidats parfois très diplômés ou exerçant un emploi contractuel de catégorie A et qui sont arrivés sans préparation à l'épreuve – considérant peut-être qu'elle ne serait qu'une formalité – et d'autres aux parcours méritants (catégorie C par exemple), conscients de l'enjeu et qui s'étaient donné les moyens de réussir tout en ayant conscience de ce que la formation à l'IRA pourrait leur apporter en termes de savoirs et de management.

D'une manière générale, la présentation des candidats, lors des cinq premières minutes, est plutôt conforme aux attentes du jury. Si l'exercice peut sembler formel et ne se prêter à l'originalité qu'avec mesure, les candidats peuvent tenter une approche disruptive s'ils maîtrisent tant le fond que la forme de leur prestation. Ainsi, un candidat a décliné sa présentation au travers des lettres I R A : I pour introspection, R pour renouveau, A pour attaché ». Il vaut parfois mieux une présentation classique mais assurée plutôt que d'essayer de surprendre le jury si le propos n'est pas clair et argumenté. Il faut également considérer que les membres du jury ont pris connaissance en amont des fiches individuelles de renseignement (concours externe) et des dossiers RAEP (concours interne et 3^e concours) ; c'est pourquoi, pour profiter de l'ensemble des espaces d'expression possible, il convient non seulement de remplir avec un soin particulier ces documents, mais aussi d'utiliser l'ensemble des espaces

d'expression possible. À cet égard, il est inutile de répéter dans sa présentation des informations déjà présentes dans les documents ; il vaut mieux adopter un angle différent et complémentaire propice à susciter l'échange à venir.

Le temps d'échange avec le jury doit permettre d'apprécier la capacité des candidats à prendre de la hauteur et à s'emparer de l'ensemble des sujets susceptibles d'interférer dans les fonctions des attachés. Les réponses lapidaires sont à éviter, au risque de sembler manquer d'argumentation, de même que la précipitation. Prendre quelques instants de réflexion avant de répondre à une question aux enjeux parfois complexes permet de mettre de l'ordre dans ses idées et de proposer une réponse plus efficace. Si la franchise n'est pas rédhibitoire, il convient cependant d'étayer tout propos, notamment critique, par une argumentation solide. De même, on attend de la part des futurs cadres de l'administration une hauteur de vue et une capacité à embrasser les sujets liés aux politiques publiques ; ainsi, une candidate citant la transition écologique parmi les politiques prioritaires a mentionné comme mesure phare du plan associé la mise en place des poubelles jaunes dans les services de l'État.

L'oral ne sert pas stricto sensu à tester les connaissances législatives et comptables des candidats. Si des savoirs de base sont exigés, il est surtout attendu de montrer une capacité à inscrire un sujet dans un contexte plus général, sans essayer de faire illusion. Les candidats doivent être capables de faire le lien avec d'autres thématiques mieux maîtrisées, ou expliquer la manière de chercher une information qui leur manque, de solliciter le service ou l'interlocuteur adaptés. En revanche, des sujets tels que la laïcité, les droits et obligations des fonctionnaires, l'obligation de réserve ne doivent pas faire l'objet d'impasse, de même que l'actualité de la fonction publique. Un candidat ayant affirmé lire beaucoup d'articles de presse n'a ainsi pas été en mesure d'évoquer le nouveau gouvernement remanié la semaine précédente, dans lequel ne figurait pas le poste de ministre chargé de la fonction publique. Sur la déontologie, un candidat interrogé sur le vol de deux ramettes de papier par un agent a trouvé une solution originale : laisser l'agent partir avec une des deux ramettes.

L'exercice des mises en situation, attendues par les candidats, ne doit pas consister à imaginer la réponse attendue par le jury, mais bien à faire preuve de bon sens et de pragmatisme, tout en témoignant de capacités à réagir dans une situation en tant que cadre. Il permet d'évaluer la capacité à embrasser l'ensemble des enjeux d'une situation, à en peser les diverses caractéristiques et à proposer une réponse qui tienne compte de paramètres multiples. Il n'y a la plupart du temps pas de réponse unique, mais le jury attend un raisonnement argumenté.

Si la bienveillance et l'écoute, mises en avant par l'immense majorité des candidats, sont des qualités attendues d'un manager, il ne faut cependant pas écarter la dimension décisionnelle ; il importe de démontrer la capacité à s'affirmer comme responsable d'équipe ou de projets, sans vision simpliste voire idyllique des rapports professionnels dans lesquels, trop souvent, les candidats occulte les difficultés relationnelles.

CONCLUSION

Le taux de sélectivité de la session 2023-2 pouvait laisser craindre un recrutement au rabais ; il n'en a rien été. Les lauréats des concours de l'IRA de Bastia ont été recrutés non par défaut, mais bien en raison des qualités qu'ils ont su démontrer lors des épreuves écrites et orales. Il appartient désormais à l'établissement de poursuivre leur formation pour pouvoir embrasser pleinement les enjeux des fonctions d'attaché d'administration de l'État.

Pour autant, le jury regrette, de manière globale, que nombre de candidats ne semblent pas se préparer avec attention et persévérance au concours. Sans que les épreuves n'aient changé depuis près de cinq ans, sans que les sujets des épreuves écrites ne soient orthogonaux par rapport au programme, il apparaît clairement que certains se présentent aux épreuves en amateur sinon en touriste, alors même que, tel que répété dans les rapports de jury des sessions précédentes, il convient de préparer les épreuves en amont, tant dans l'apprentissage ou la révision des connaissances que dans l'entraînement et la mise en valeur des savoir-faire et savoir-être. Les erreurs ou maladresses commises sont souvent les mêmes d'une session à l'autre, et il serait simple de les éviter avec suffisamment de travail.

Il convient enfin de s'intéresser à l'actualité et aux évolutions sociétales et institutionnelles qui permettent de comprendre et faire valoir ce qui est attendu d'un futur cadre de l'administration. Si le jury n'a pas à évaluer les choix des candidats ni leur parcours, il doit saisir leur pertinence au regard des exigences postes proposés à la sortie de l'IRA. La multiplicité des métiers offerts aux attachés doit permettre de favoriser l'hétérogénéité au moment du recrutement, ce qui n'est finalement que peu le cas ; les candidats apparaissent trop souvent, par leur formation, par leur présentation et leur motivation, stéréotypés, selon de prétendus attendus. La motivation prioritaire doit rester le service de l'État et des usagers, mais son expression peut, si les candidats s'en sentent capables, prendre des formes diverses qui permettraient de valoriser des parcours et des personnalités qui, exprimés avec rigueur et pertinence, seront pris en considération par le jury.

Les lauréats

Pour les trois concours, la session 2023-2 est marquée par une présence toujours importante des femmes, mais de manière équilibrée à chaque étape du concours, avec toutefois une légère augmentation de la place des hommes entre l'admissibilité et l'admission¹.

Pour le concours externe, l'immense majorité des candidats admissibles et des lauréats est diplômée en droit ou sciences politiques. On ne peut que constater le faible nombre de candidats admissibles – et aucun lauréat – diplômés en gestion, comptabilité ou finances², alors même que les IRA pourraient offrir des débouchés intéressants dans ces domaines. Le niveau de diplôme le plus courant est le Master, tandis que très peu de candidats admissibles disposent d'un doctorat, ce qui conduit à nouveau à s'interroger sur l'attractivité des filières administratives en A-type.

La session 2023-2 s'est distinguée de deux manières, concernant les candidats au concours externe. Comme les années précédentes, un grand nombre de candidats disposait d'une expérience

¹ Voir annexe 2.

² Hors les parcours droit comprenant une option ou une mineure en finances.

professionnelle significative, dans le privé ou le public, mais de manière encore plus marquée cette année, avec pour certains une sortie des études supérieures remontant à plus de 5 ans (près d'une cinquantaine de candidats admissibles) voire plus de 10 ans (7 candidats admissibles). Certains d'entre eux auraient pu passer le 3^e concours, ce qui peut témoigner du manque de notoriété de cette voie d'accès. De même, un certain nombre de candidats étaient déjà lauréats d'un concours de la fonction publique de catégorie B ou C, de manière plus importante que les années précédentes, et auraient pu passer le concours en interne. Ces éléments révèlent des parcours et des stratégies de progression professionnelle en évolution qu'il conviendra d'analyser plus finement pour faire correspondre les concours et la formation des IRA aux attentes des populations susceptibles de s'y intéresser.

Pour le concours interne, le ministère de l'Intérieur et les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont fourni la part la plus importante des admissibles et des admis, avec respectivement 28 et 20 candidats admissibles et 16 et 8 candidats admis. Peu de candidats issus des collectivités territoriales ont été admissibles et admis, ce qui peut témoigner d'une porosité encore faible entre les fonctions publiques.

Un peu plus des deux tiers des candidats admissibles au concours interne occupe, au moment du concours, un poste de catégorie B. 60 % des candidats admissibles occupant un poste de catégorie A (professeur, cadre contractuel, inspecteur du travail...) a été finalement admis, sans que cela soit pour autant une formalité, ceux n'ayant pas été retenus présentant des lacunes dans l'appréhension d'un poste de cadre de la fonction publique de l'État. À l'inverse, 3 des 6 candidats occupant un poste de catégorie C ont été admis, ce qui témoigne de l'efficacité d'une préparation adaptée et d'un positionnement conforme aux attentes du jury au moment du concours.

Le 3^e concours présente, comme à l'accoutumée, des profils très variés dont il est complexe d'en tirer des données générales. Il convient cependant de souligner cette année la présence, parmi les admissibles, d'une majorité de candidats disposant d'une expérience dans les services publics, comme contractuel ou comme fonctionnaire de catégorie B ou C (8 candidats admissibles et présents à l'oral sur 16), ce qui conduit là encore à s'interroger sur les choix opérés par les candidats au moment de l'inscription au concours, mélangeant les dispositifs externe, interne et 3^e concours au profit de stratégies parfois payantes.

Le président du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabien Oppermann', with a horizontal line underneath.

Fabien Oppermann

ANNEXE 1

Composition du jury (arrêté du 16 octobre 2023 du ministre de la transformation et de la fonction publiques, fixant au titre de la session d'automne 2023 la composition des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration) :

M. Fabien Opper mann, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président

Mme Vanessa Antonetti, attachée principale d'administration de l'État, vice-présidente

M. Simon Barberio, attaché principal d'administration de l'État

Mme Soraya Cherfaoui, attachée principale d'administration de l'État

M. Jean-Jacques Colombies, attaché principal d'administration de l'État

M. Vincent Courtade, attaché d'administration de l'État

Mme Donia Cristofari, attachée d'administration de l'État

M. Charles Durand, attaché principal d'administration de l'État

Mme Silène Fasolato, attachée d'administration de l'État

M. Gurvan Gaudin, attaché d'administration de l'État

Mme Laurence Langa, attachée principale d'administration de l'État

Mme Maëva Lehmann, attachée d'administration de l'État

M. Frédéric Marchiani, attaché d'administration hors classe de l'État

Mme Amandine Martin, attachée principale d'administration de l'État

M. Nicolas Méric, attaché d'administration de l'État

Mme Muriel Meyer, attachée d'administration hors classe de l'État

M. Romain Miotto, attaché d'administration de l'État

Mme Leïla Nasreddine, attachée d'administration de l'État

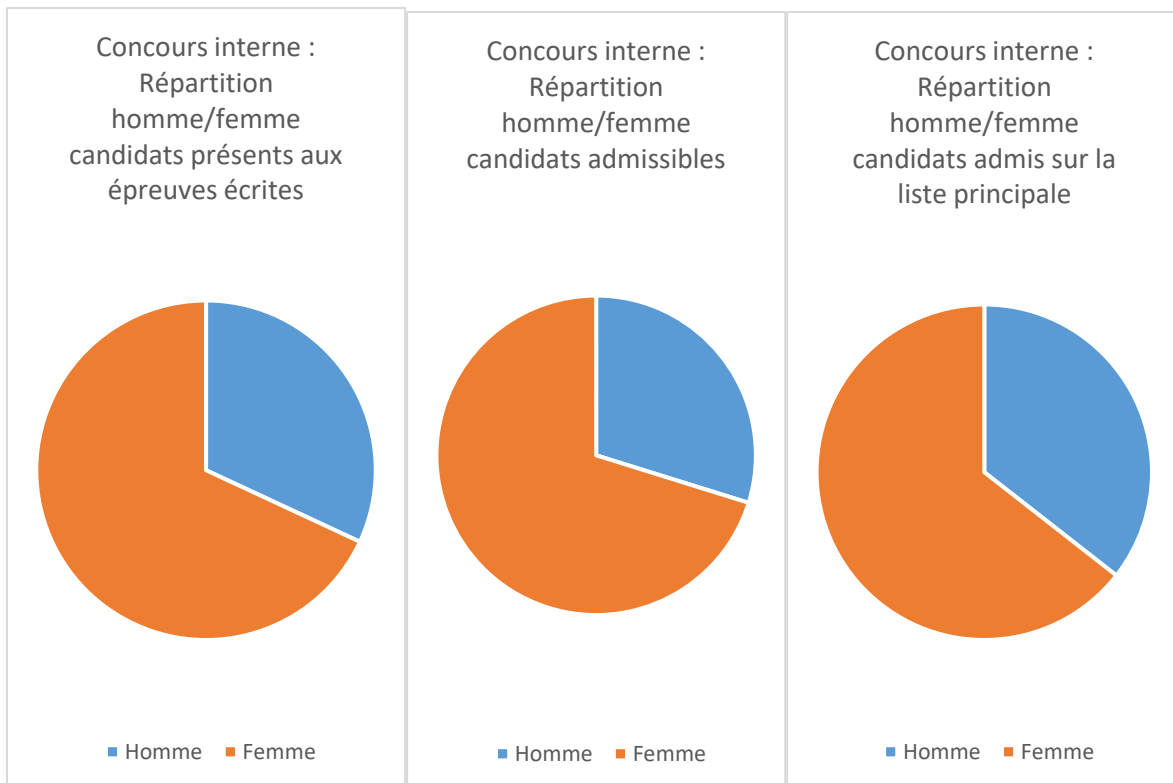
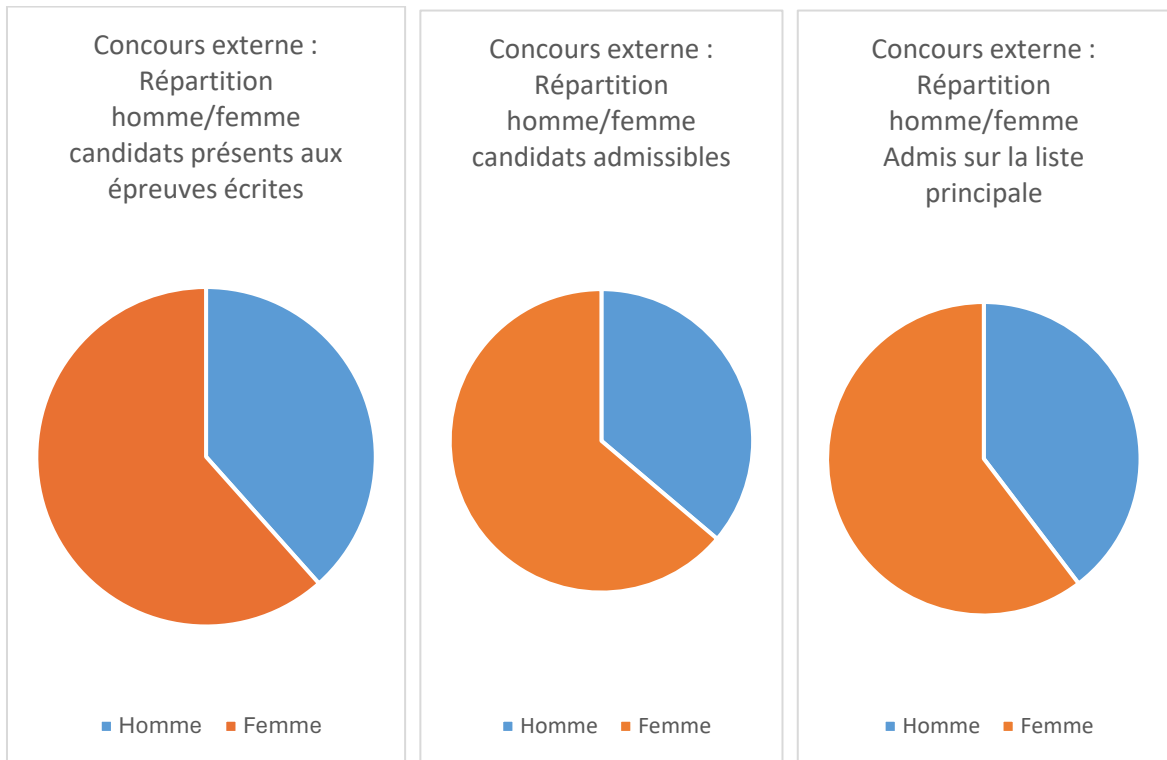
Mme Marguerite Pellegrini-Mondoloni, attachée d'administration de l'État

M. Alexandre Proud, attaché principal d'administration de l'État

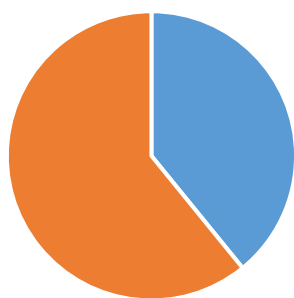
M. Thomas Vecchiutti, attaché d'administration hors classe de l'État

ANNEXE 2

Répartition homme/femme à chaque étape du concours

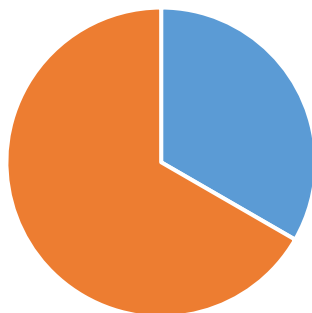


3ème concours :
Répartition
homme/femme
candidats présents aux
épreuves écrites



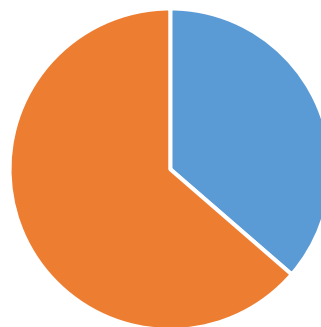
■ Homme ■ Femme

3ème concours :
Répartition
homme/femme
candidats admissibles



■ Homme ■ Femme

3ème concours :
Répartition
homme/femme
candidats admis sur la
liste principale



■ Homme ■ Femme